

édito

Innover !

sommaire

page 1

édito
Innover !

page 2

partenaires
Clubs TMS : quels
enseignements depuis 6 ans ?

page 3

partenaires
RPS dans le DU :
mode d'emploi

GPEC Aire urbaine : création
d'une commission sociale
territoriale

page 4

info-com
Rally'nov :
rallye de l'innovation
sociale... dans le paddock !

en page 4



Franche-Comté amélioration
des conditions de travail
Espace Lafayette
8, rue Alfred de Vigny
25000 BESANÇON

tél. : 03 81 25 52 80
fax : 03 81 25 52 81
www.fact.aract.fr

Directeur de la publication :
Didier Thomas - Fact
Conception graphique et réalisation :
Lydie Auger - Fact

L'innovation, réponse nouvelle et socialement profitable à un besoin, est l'un des moteurs du développement des sociétés et des hommes qui les composent. Elle peut être mineure ou majeure, d'application restreinte ou à portée universelle, s'inscrire dans la continuité ou en rupture. Une chose est certaine, la rentabilité de l'innovation est liée à sa publicité et à sa diffusion. C'est pourquoi plusieurs innovations sont présentées dans ce numéro.

- Un « *Club TMS mixte* » associant des présidents et des secrétaires de CHSCT d'une dizaine d'entreprises pour un travail en commun sur la prévention des TMS et le dialogue social.

- Un *module d'information/formation* en ligne « *QUATtro* » réalisé dans le cadre d'un projet financé par la Direccte de Franche-Comté et le FSE. Destiné aux Directions et Délégués syndicaux d'entreprise, cet outil vise à faire des liens entre les obligations seniors, égalité, pénibilité et handicap.

- Un projet « *Rally'nov* » soutenu par l'État et le Conseil régional dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation. Projet dans lequel sont impliqués de multiples organisations régionales, acteurs de l'économie et de l'économie sociale et solidaire pour cheminer ensemble ; identifier et valoriser l'innovation sociale en Franche-Comté.

- Une « *Commission sociale territoriale* » en charge de construire des projets favorables à la sécurisation des parcours professionnels des salariés de l'Aire Urbaine. Commission mise en place dans le cadre d'un accord sur la mise en œuvre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale.

- Enfin une « *Méthode* » en sept étapes pour décliner les Risques PsychoSociaux dans un Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Démarche, méthode, technique, outil... autant d'innovations au service d'une finalité : l'amélioration de la qualité de vie au travail et dans les territoires.

Didier Thomas
Directeur de Fact

« Clubs TMS » : quels enseignements depuis 6 ans ?

De nombreuses entreprises, conscientes du coût économique et social des TMS réalisent aujourd'hui des actions d'amélioration des conditions de travail. La plupart des acteurs impliqués (Direction, membres du CHSCT) connaissent les principales caractéristiques de cette pathologie qui regroupe environ 150 maladies répertoriées (inflammation des tendons et gaines synoviales, syndrome du canal carpien, douleurs musculaires), dont 15 indemnisées.

En France, l'origine professionnelle de cette pathologie est reconnue depuis 1972 avec son inscription dans les tableaux du régime général de la sécurité sociale (tableaux 57, 97 et 98), et ceux du régime agricole. La prévention des TMS demeure un axe prioritaire de la politique nationale de santé au travail ; elle est inscrite dans le Plan Santé Travail de 2010/2014. Cependant, malgré cette maîtrise relative du risque et la réalisation d'actions, les TMS demeurent toujours la principale maladie professionnelle reconnue et leur nombre ne cesse d'augmenter. Les entreprises sont parfois démunies et peuvent se sentir isolées face à ces risques qui sont complexes à appréhender et à prévenir.



Pour répondre à ces besoins, Fact anime depuis 2006, des « clubs TMS ». Ils rassemblent 3 à 4 fois par an des responsables « hygiène et sécurité », membres de CHSCT et services RH de 5 à 13 entreprises. Ces derniers déterminent, lors de la réunion de lancement, les sujets qu'ils souhaitent aborder comme par exemple :

- TMS : de quoi parle-t-on ?
- Éléments clés de la conduite d'une démarche de prévention.
- Conception de postes ergonomiques : comment faire ?

- La prise en compte de la dimension psychosociale.
- La rotation, un levier pour prévenir les TMS ?

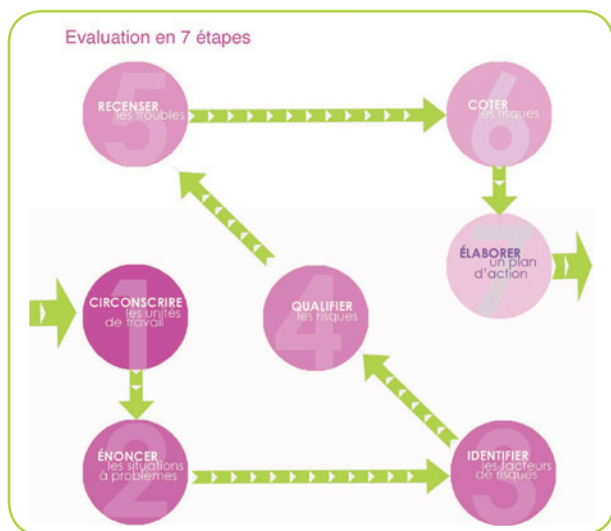
Des retours d'expériences sont organisés, au sein des entreprises, complétés par une visite des services ou ateliers. Des intervenants sont sollicités pour un apport de connaissances spécifiques (SST, CARSAT, réseau Anact, UTBM...). Pour faciliter le repérage de la problématique TMS et les actions déjà engagées, ou encore pour préparer un retour d'expérience, Fact assure une relation individuelle avec chaque entreprise (contacts téléphoniques, visites).



Depuis 6 ans, 6 « Clubs TMS » ont ainsi été lancés avec l'appui de différents partenaires, l'UIMM, syndicat professionnel de la métallurgie ; Allizé Plasturgie, syndicat professionnel de la plasturgie ; l'ADU, Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard. Au total ce sont 49 entreprises de secteurs d'activités variés qui ont participé à ces actions collectives qui bénéficient du concours financier de la Direccte de Franche-Comté et sont inscrites au Plan Régional Santé au Travail.

Parmi les critères qui jouent un rôle important en faveur de la dynamique des « Club TMS », et des impacts en termes d'initiatives ou de renforcement des démarches de prévention TMS, on peut citer : le format collectif de l'action, la taille des groupes, la diversité des fonctions représentées, l'articulation entre apports de connaissances et retours d'expériences, le lieu des rencontres, et les relations entretenues entre chaque séance de travail des Clubs.

Dans le cadre du projet « déclinaison des RPS dans le DU » porté par l'ORST¹ Franche-Comté, nous avons présenté en janvier les résultats des travaux de réflexion et d'expérimentations en entreprises engagés depuis plus d'un an. Ils se présentent sous la forme d'un document d'une trentaine de pages, dans lequel sont proposés : des repères sur le mécanisme de survenue des RPS, un mode d'évaluation en 7 étapes et une démarche de prévention en mode formation/action.



Pour l'essentiel, deux éléments distinguent l'approche proposée vis-à-vis d'autres approches déjà parues dans des guides : la prise en compte à part entière du *ressenti des individus et la verbalisation du risque*, qui facilite socialement sa compréhension et le travail de prévention ; la *dimension participative et pédagogique* de la démarche, à même d'embarquer un nombre conséquent d'acteurs et de les rendre plus autonomes sur le sujet.

Cette démarche a été mise en œuvre dans 6 entreprises de plus de 150 salariés disposant de moyens en RH et HSE². Selon elles, la méthode est pertinente et efficace mais doit être améliorée pour gagner en efficacité.

C'est pourquoi un travail complémentaire doit être réalisé dans le cadre d'un groupe de réflexion du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels en charge des questions de prévention des RPS et des TMS. À suivre...

Didier Thomas - d.thomas@anact.fr

¹ ORST : Observatoire Régional de la Santé au Travail

² HSE : Hygiène, Sécurité, Environnement

GPEC Aire Urbaine : création d'une commission sociale territoriale

Développer des démarches de GPEC territoriale suppose la construction de relations adaptées entre partenaires sociaux du territoire concerné. L'un des axes de l'accord cadre relatif au développement d'une démarche de GPEC Aire Urbaine a donc entériné la création d'une commission sociale territoriale, composée de représentants des organisations syndicales, des organisations professionnelles représentatives des salariés et des entreprises de l'Aire Urbaine.

Lieu d'information, d'expression et de consultation, cette commission a pour vocations de :

- mettre en débat les éléments de diagnostic socioéconomique du territoire, en lien avec le travail effectué par les Maisons de l'Emploi,
- formaliser des projets, à l'initiative des partenaires sociaux,
- donner son avis sur la mise en œuvre de projets et/ou dispositifs spécifiques mis en place dans le cadre de l'accord.

Réunie tous les 2 à 3 mois sous l'égide de la Direccte et avec l'appui opérationnel de Fact, la commission a d'ores et déjà acté deux prochains thèmes de travail : le maintien dans l'emploi et la prévention de l'usure professionnelle ; l'attractivité du territoire et des entreprises. Avec à chaque fois l'objectif d'identifier les dispositifs et ressources déjà existantes, et si besoin de construire des projets spécifiques à destination des entreprises et des salariés.

Par ailleurs, les partenaires sociaux seront représentés au sein des instances de travail des autres axes de l'accord : mise en place d'une cellule de veille, d'un centre de ressources sur les transitions professionnelles, d'une instance permanente de concertation et de coordination du partenariat en matière de GPEC.

Christèle Pierre - c.pierre@anact.fr

Votre entreprise a des **obligations**
à satisfaire,
seniors, égalité, pénibilité, handicap...

Pour **optimiser vos démarches**
de négociation



Un **module**
d'information - formation
destiné aux **Directions**
et aux **Délégués Syndicaux**

À consulter sur
www.fact.aract.fr



- 1 Graphiques, jeux interactifs et vidéos **pour connaître les pratiques** en faveur de l'emploi des seniors en Franche-Comté et en **tirer des enseignements**
- 2 Jeux, scénarios animés et vidéos **pour améliorer les pratiques** en matière de **négociation** et de **mise en oeuvre d'actions**
- 3 Quiz et repères méthodologiques **pour faire des liens** entre les obligations **seniors, égalité, pénibilité, handicap** et favoriser une démarche plus efficace

Contact :

Fact - Espace Lafayette
8, rue Alfred de Vigny - 25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 25 52 80
info.fact@anact.fr - www.fact.aract.fr



Rallye de l'innovation sociale en Franche-Comté... dans le paddock !

C'est parti... 32 personnes se sont réunies le
16 février dans le cadre de *Rally'nov*.



Caractériser l'innovation sociale constitue la première étape de ce projet qui rassemble, entre autres, les acteurs socioéconomiques régionaux organisés au sein du RIFC¹ et de la CRESS². L'objectif est de favoriser et valoriser les innovations sociales des entreprises, des associations et du territoire franc-comtois.

L'épargne salariale solidaire ; une nouvelle organisation du temps de travail dans une entreprise ; former plutôt que chômer ; la mise en oeuvre d'une Société coopérative d'intérêt collectif ; la mise en place de circuits courts... Voici quelques exemples d'innovations sociales citées par les partenaires du projet.

La richesse des échanges illustre les différentes formes que peut revêtir l'innovation sociale et ses multiples dimensions. Le caractère « nouveau », « créatif » de l'innovation sociale est mis en avant. Elle vise à mieux satisfaire des besoins sociaux non ou mal satisfaits ; elle a une finalité sociale et économique à la fois. Elle peut se jouer au niveau du territoire, de l'entreprise ou de l'individu. Elle prend des formes variées : d'ordre procédural, elle impacte les processus, les façons de faire, les démarches ; d'ordre organisationnel, elle touche l'organisation du travail, de la production, de la structure et la gouvernance. Elle se joue également dans les dispositifs et dans les partenariats.

Au final, une vision large du concept qui semble être le meilleur moyen pour appréhender la richesse et la diversité des Innovations Sociales franc-comtoises.

Sabrina Boudailler - s.boudailler@anact.fr

¹ Réseau Innovation Franche-Comté

² Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire